



**Appel à projet**

**Résidence d'artiste 2022-2023**

**« Les enjeux des pratiques contemporaines de la traduction : rapport de force et domination ? »**

**Une résidence au sein de l’unité de recherche interdisciplinaire ICD   
Interactions Culturelles et Discursives**

**Discipline artistique : art de la traduction**

**Composition du dossier**

* **Une lettre d’intention** expliquant notamment le projet artistique, les motivations et l’adéquation avec l'unité de recherche
* Un **Curriculum Vitae** de l’auteur, l’artiste ou du collectif
* Un **dossier artistique** présentant les réalisations représentatives de la démarche littéraire, artistique et du parcours artistique

**Ce dossier est à envoyer avant le 11 avril 2022 à midi**

Uniquement par mail en format .pdf

Poids maximum du dossier : 15 Mo

à [cecile.thomas@univ-tours.fr](mailto:cecile.thomas@univ-tours.fr)

**Renseignement**

Cécile Thomas

06.27.54.54.17

[cecile.thomas@univ-tours.fr](mailto:cecile.thomas@univ-tours.fr)

**Service culturel de l’Université de Tours**

3 rue des Tanneurs

37000 Tours

L'Université de Tours et les résidences d'artistes

**Pluridisciplinaire** (Arts et Sciences Humaines, Droit, Économie, Gestion, Lettres et Langues, Santé, Sciences et Techniques, 2 IUT, 1 école d'ingénieurs), l'Université est située au cœur de Tours mais aussi à Blois. Elle accueille plus de **30 000 étudiants**. Avec ses 36 unités de recherche, elle est la **première institution de recherche publique en région Centre-Val de Loire.**

Elle se distingue par la richesse deson [offre culturelle](https://www.univ-tours.fr/campus/culture/), avec une salle de spectacles de près de 600 places et un Passeport Culturel Étudiant donnant accès à plus de 80 structures culturelles de l'agglomération de Tours et de Blois à des tarifs privilégiés.

L'Université de Tours, à travers son service culturel et avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Centre-Val de Loire, **accueille depuis 2002 des artistes en résidence dans tous les domaines disciplinaires**. Ces résidences placent au cœur de la vie universitaire **un artiste ou un collectif d'artistes**, qui va à la rencontre des membres d’une unité de recherche, et plus largement de tous les étudiants, enseignants et personnels de l’université autour d’un projet de création déployé sur les campus.

Comme le rappelle la convention cadre « Université, lieu de culture » signée en juin 2013 entre le ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Conférence des Présidents d’Universités, **« la résidence d’artiste est la modalité privilégiée de la présence artistique à l’université, de la sensibilisation à la notion de projet et de création artistique ».** Le temps de la résidence permet à l'artiste de se nourrir de la recherche et des savoir-faire universitaires pour enrichir sa création et à la communauté universitaire de participer à la genèse et à la création ou co-création d'une œuvre ou d’un projet artistique qui entre en résonnance avec le milieu académique.

Présentation de l’unité de recherche d’accueil

<https://icd.univ-tours.fr/>

L’unité de recherche interdisciplinaire ICD (« Interactions culturelles et discursives », EA 6297) est née en 2012. Elle associe des collègues des deux facultés de Lettres et Langues et d’Arts et Sciences humaines et de l’IUT de Tours. Elle rassemble près de 80 enseignants-chercheurs et environ 40 doctorants, en études latines, littérature française et francophone, littérature comparée, en littératures et civilisations anglo-américaine, germanique, hispanique et ibéro-américaine, italienne, en arts du spectacle, musicologie et philosophie. Elle est implantée sur le site universitaire des Tanneurs, situé au centre de Tours.

Le programme scientifique d’ICD intitulé « Libertés » pour le contrat 2018-2023 se structure autour de trois axes :

1. ***Axe politique « Culture et politique, études coloniales et postcoloniales »*** : politiques de la diversité culturelle et nationale, subversion de la norme et création du possible, modernités postcoloniales et transformations de la culture ;
2. ***Axe poétique et esthétique « Écritures et autres pratiques discursives »*** : liberté de création et d’interprétation (littératures et arts), intertextualité et intermédialité, traductions et transferts culturels, écriture de soi (lettres, journaux intimes, mémoires) ;
3. ***Axe social et sociétal « Identités construites et déconstruites, genres »*** : cultures populaires et de masse, relecture des « discours de genre », représentations du corps, humanités environnementales.

Plusieurs formations sont associées à l'Unité de recherche :

- Licence LEA, où les étudiants de L2 et de L3 travaillent non seulement sur la traduction classique (version, thème) mais également sur la traductologie et suivent, en outre, les activités proposées par le Laboratoire des traducteurs LEA (ateliers mensuels animés par les traducteurs qui viennent présenter un fragment de leur travail en cours et proposent aux étudiants d’en relever les défis) ;

- Licences LLCER Espagnol et LLCER Anglais-espagnol où les étudiants de L2 et de L3, dont un bon nombre souhaitent devenir traducteurs et poursuivre dans un Master de traduction, travaillent beaucoup sur la traduction (thème/version, traductologie, grammaire contrastive) ;

- Master Études culturelles, au sein duquel se déroule un cours de langue-traduction et un séminaire sur l’histoire de la traduction

- Master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) en espagnol.

Le cadre de la résidence et du projet artistique

Dans l’ensemble des thématiques de recherche d'ICD, la traduction occupe une place centrale. En effet, si traduire implique forcément le passage d’un texte écrit de la langue source à la langue cible, la traduction ne peut se réduire à une opération de transcodage purement linguistique. Une différence foncière entre Dolmetschung (traduction mécanique) et Übersetzung (traduction qui repose sur la compréhension du sens et du sentiment de l’autre et, de ce fait, fait office de médiation) est le pilier Des différentes manières du traduire de Schleiermacher, un des textes fondateurs de la traductologie contemporaine.

Or, aujourd’hui ce paradigme de traduction, issu directement de la tradition humaniste, est mis à une rude épreuve à la fois par :

* les mécanismes du marché et de l’industrie culturelle, qui posent l’impératif de rentabilité de la traduction ;
* la mondialisation des flux d’information, qui désavantage les petits pays et les économies en voie de développement, qui ne peuvent pas rester concurrentiels sur le marché mondial de la traduction et se retrouvent ainsi relégués au rang d’États des langues et des cultures « MoDIMEs » (moins diffusés et moins enseignés), faisant ainsi apparaître le spectre d’un monde de demain appartenant exclusivement aux langues d’importance au moins régionale ;
* le développement d’outils de traduction numérique et l’automatisation croissante de la traduction qui encouragent un traitement standardisé des discours et des subjectivités qui s’y expriment.

Ainsi, au moment où l’essor d’une langue et d’une culture semble plus que jamais reposer sur sa capacité à (se) traduire et donc à prendre part aux échanges globaux, il paraît indispensable de s’interroger sur **les rapports de force et de domination qui traversent le champ de la traduction**, ainsi que sur **les enjeux politiques des pratiques contemporaines de la traduction** et sur le rôle de cette dernière dans la **construction de l’espace de dialogue démocratique**.

Envies et attentes de l’unité de recherche

Eu égard de l'intérêt de l'UR pour cette thématique de recherche, accueillir en résidence un traducteur pourrait permettre aux enseignants-chercheurs d'ICD d’affiner leur réflexion collective sur

* les inégalités entérinées par les choix éditoriaux de (non) traduction, **la surexposition et l’invisibilisation des voix individuelles et collectives** qui en résultent,
* les mécanismes de (auto)censure qui se mettent en place au moment de traduction,
* les enjeux identitaires inséparables de la traductibilité et de la forme que prend la traduction, particulièrement dans les contextes post-coloniaux et en rapport avec la question de genre,
* et enfin sur **le rôle de la traduction dans le devenir-sujet des individus, des communautés et des nations**.

De plus, accueillir un traducteur en tant qu’artiste-résident donnerait aux membres de l'unité de recherche une possibilité de **remettre en question la hiérarchie existant au sein des métiers de l’écriture**, où le rôle d’auteur est traditionnellement réservé à l’écrivain tandis que le traducteur est souvent vu comme un professionnel des langues au service du génie créateur et de l’"original".

Enfin, la présence de l'artiste-traducteur pourrait permettre d'inventer un langage commun qui mêlerait l’art et le savoir pour **mettre en évidence l’omniprésence de la traduction dans nos interactions sociales** et partant son rôle tout particulier dans la construction des sociétés démocratiques et égalitaires.

Il paraît primordial que l’artiste accueilli en résidence soit un traducteur et non pas un représentant de l’un des arts reconnus qui s’emparerait du thème de la traduction (romanciers, cinéastes, plasticiens, etc ). En effet, tout intéressants que puissent être ces regards extérieurs sur la traduction, ils paraissent insuffisants à la lumière des enjeux de cette résidence.

Les axes explorés par l'artiste-traducteur pourraient notamment être :

* Expérimenter la diversité de la création verbale et des rapports créatifs à la langue

Auto-traduction, expérience de la TAO (traduction assistée par un ordinateur), traduction collaborative, retraduction, etc.

* Interroger la traduction et le monde : présence de la traduction dans nos vies

Quelles formes artistiques et littéraires n’auraient pas existé sans traduction ?

Que doivent les découvertes scientifiques à la traduction ?

Quel rôle joue la traduction dans la reconnaissance politique des communautés éthiques et nationales ?

Serait-il possible d’écrire une version alternative de l’histoire envisagée du point de vue de la traduction ?

* Faire l'expérience du poids de la différence

Occultée par le fait même de traduction, la différence résiste à la traduction comme un noyau, ou un résidu, hermétique, impénétrable et inassimilable. Il est l’altérité que l’on doit (apprendre à) respecter.

Donner lieu à une expérience de création transformatrice est la visée ultime de la résidence d’artiste. Accueillir un traducteur-résident permettra à chaque membre de la communauté universitaire (étudiants, chercheurs, enseignants et personnels) de devenir autre dans l’acte de traduire.

Qu’est-ce qu’une résidence d’artiste à l’université de Tours ?

La présence d'un artiste au sein de la communauté universitaire et plus particulièrement au sein d'une unité de recherche permet à chacun d'interroger sa pratique à travers le regard de l'autre. L'artiste, en interrogeant les chercheurs sur leurs sujets de recherche insuffle un nouveau point de vue, un nouvel angle de perception du sujet de recherche quitte parfois à bousculer des certitudes. Également, les chercheurs nourrissent la réflexion de l'artiste et questionnent sa pratique en influençant le processus de création. Il en va de même pour les différents groupes d'étudiants ou personnels associés sur des temps de la résidence. D'un côté comme de l'autre, ce sont les interactions qui nourrissent le projet et parfois le font bifurquer pour aller là où personne ne l'attendait…

Les résidences d’artistes à l’université de Tours sont toutes différentes, il y a néanmoins plusieurs constantes :

* La résidence s’étend **de 4 à 8 mois (entre septembre et juin)**, l’artiste est présent.e à Tours, en fonction de son projet, à hauteur d’une semaine par mois environ.
* L’artiste est accueilli.e au sein d'une unité de recherche. Il ou elle doit pouvoir s’immerger dans l’unité de recherche, soit physiquement dans un lieu ou plusieurs lieux dédiés ou partagés, soit grâce à des réunions, moments d’échanges, temps de travail réguliers avec des chercheurs impliqués.
* L’artiste doit pouvoir animer (seul.e ou en tandem avec les chercheurs associés) plusieurs **ateliers de pratique artistique**, des rencontres avec les étudiants, des interventions, formelles et informelles et des formes d’interaction avec la communauté universitaire, plus généralement, et avec le grand public. Au moins un atelier de 20h sera ouvert à tous les étudiants de l'Université, d’autres pourront être proposés à des publics plus spécialisés qu’il s’agisse d’étudiants, de doctorants, de personnels ou d’enseignants-chercheurs.
* La résidence donne lieu à la **création d’une œuvre personnelle** de l'artiste dont l'exploitation est cédée à l'Université selon des modalités détaillées dans la convention établie entre les deux parties. Une ou plusieurs œuvres sont également co-créées avec les chercheurs et/ou les étudiants dont les droits de reproduction et de représentation sont cédés par l'artiste à l'Université.
* La résidence doit donner lieu à une mise en visibilité des interactions et des productions issues du dialogue. Cela passe par la **production d’un objet-trace** par l’artiste et par une forme de restitution libre, co-construite entre l'unité de recherche, le service culturel et l’artiste (livret, exposition, film de présentation… ou toute autre forme pouvant être montrée ou diffusée au sein de l’université et auprès des partenaires extérieurs de l’université de Tours : collectivités, structures culturelles…). Toute autre forme de communication et diffusion supplémentaire peut par ailleurs être envisagée : posters, blogs, vidéos, émissions de radio, suivi via les réseaux sociaux, fête de la science…

Les demandes suivantes sont soumises à l’artiste :

* L’artiste peut être associé.e à un événement spécifique organisé par l'unité de recherche lui permettant de s’imprégner des thématiques scientifiques abordées par le labo (colloque, journée d’étude, communication, exposition, campagne de terrain…) ;
* Enfin, pour permettre à l’artiste de s’immerger pleinement dans le tissu culturel de la ville et du territoire, le service culturel veillera à associer les partenaires culturels locaux les plus adaptés (collectivités locales, structures culturelles : centre d’art, de chorégraphie, d’art dramatique, musées…).

Modalités pratiques : choix de l’artiste accueilli en résidence et budget

Fort de son expérience de plusieurs années, le service culturel de l’université aide à la construction du projet entre les chercheurs associés et l'artiste, pilote son lancement, assure le suivi de la résidence et participe activement à l’accueil de l’artiste et à la production du projet, la communication, le lien avec les structures culturelles du territoire et initie les manières d’impliquer les étudiants.

**Construction du projet entre le l'unité de recherche et l’artiste**

Accompagnés par le service culturel, l’artiste et l'unité de recherche conçoivent ensemble les interactions et les réalisations de la résidence, dans leur organisation et dans leurs modalités. Ils établissent ensemble un programme prévisionnel avant l’été, le service culturel aide à la programmation des ateliers à destination des étudiants. Une programmation complémentaire est établie au fil de l’eau, pendant le déroulement de la résidence.

**Critères et processus de sélection des artistes**

Suite à l’appel à projets pour les artistes, le comité classe les artistes en fonction des critères suivants :

* Capacité à s’emparer du sujet proposé par l'unité de recherche : compréhension, discussion, rebonds proposés, opportunités d’interaction avec l'unité de recherche ;
* Originalité de la proposition de résidence et pistes de l’œuvre pressentie ;
* Diversité des interventions proposées en fonction des publics : proposition vis-à-vis des étudiants (niveaux, formations), des personnels (tous sites confondus), des membres de l'unité de recherche ;
* Adéquation avec les attentes de l'unité de recherche : écho aux propositions, capacités d’initiatives, modalités d’interpellation des chercheurs ;
* Complémentarité de la proposition avec les dynamiques culturelles locales, intégration dans le tissu territorial ;
* Disponibilité de l'artiste sur les temps universitaires ;
* Expériences d'encadrement d'ateliers de pratiques artistiques.

**Comité de sélection de l’artiste pour la résidence**

Le comité de sélection est constitué par :

Le directeur de l'unité de recherche et le porteur du projet de la résidence ;

Les vice-présidentes chargées de la vie de campus et de la culture, de la Recherche, des partenariats avec la société civile et le monde économique ;

Les directrices des services culturel et de la recherche, la chargée des résidences d'artiste ;

Deux représentant.e.s du conseil culturel dont un.e étudiant.e ;

Deux représentant.e.s des structures culturelles du territoire ;

Un.e représentant.e de la DRAC.

**Suivi et financement de la résidence d’artiste**

Le service culturel gère, en lien étroit avec l'unité de recherche et l’artiste, le calendrier et le budget de la résidence. Il suit les réalisations, accompagne le montage des ateliers à destination des étudiants et du grand public et participe à la définition de l’œuvre trace.

Le budget global, déterminé en fonction des besoins et des modalités d’accueil est plafonné à 30 000 €. Il couvre notamment une bourse de création pour l'artiste, la production des œuvres, les déplacements, l’hébergement, l'objet trace de la résidence, les supports de communication...

Le budget est soutenu par l'unité de recherche sous des formes diverses et notamment en tenant compte du temps investi par les chercheurs, de la mise à disposition de locaux de recherche, de l’organisation de manifestations, etc.

Un lieu de travail adapté sera mis à disposition selon les besoins du projet et en fonction des possibilités de l'Université.

Le temps de la résidence peut varier de 4 à 8 mois selon le projet. Le budget alloué à cette résidence couvre :

* Une bourse de résidence d’un montant maximum de **1 500 € bruts par mois** versée à l'artiste ou au collectif d'artistes par le service culturel de l’Université. Elle comprend, outre le soutien à son travail de création personnelle et partagée, des interventions dans les cursus universitaires, les différents ateliers de pratiques artistiques, la participation aux différentes manifestations ou actions de valorisations mises en place pour la résidence ;
* Les frais de transport ainsi que l’hébergement et les repas du ou des artistes dans la limite de **5 000 € TTC.** Si ces frais sont réduits, cette ligne budgétaire permettra d'augmenter la part de la production ou des actions à destination de la communauté universitaire ;
* La production des œuvres élaborées dans le cadre de la résidence pour un montant maximum de **6 000 € TTC** ;
* La création d'un objet trace imaginé et conçu par l'artiste pour valoriser la résidence pour un montant maximum de **3 000 €** **TTC** ;
* La communication interne et externe, les frais de régie, l'accueil d'artistes invités, les frais de transport des étudiants en cas de longs trajets etc. seront pris en charge par le service culturel dans la limite du budget global imparti à la résidence.

Des colloques, journées d’études, publications et autres manifestations scientifiques peuvent être organisés mais ne sont pas pris en charge par le budget de la résidence.

**Calendrier**

* 28 février : ouverture de l'appel à projets
* 11 avril : clôture de l'appel à projets
* 12 au 15 avril : 1er examen des projets
* 29 avril : jury de sélection
* **10 et 11 mai : rencontres avec les artistes retenus lors du 1er examen**
* 16 mai : annonce du projet retenu
* Avant le 30 juin : ajustement du projet avec l'artiste, l'unité de recherche et le service culturel.